



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 32

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESVERGNES, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, MERCIER, REMIGI, REVERS, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, TRINQUART.

ABSENTS : Monsieur MOUSTIE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur DAMAY à Monsieur MERCIER, Monsieur LOUSTAU à Madame HUIN, Madame FABRE à Monsieur STEFFE, Monsieur FABRE à Madame TRINQUART

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame SILVESTRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°3/1.*Réf Secrétariat Général/ Gérardine Meillon /Thierry Thodiard/Elodie Elias/Julien Jover/Stephan Legros/7.1.1***OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2026 – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Monsieur le Maire expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE, est venue modifier l’article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier, complété par l’article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la Commune pour son projet de budget primitif 2026 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d’orientations budgétaires 2026 de la Commune.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2312-1,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires de la Commune pour 2026 annexé à la présente,

- Prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires relatif à l’exercice 2026 au regard du rapport d’orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**LE SECRETAIRE DE SEANCE**
Karine SILVESTRE**LE MAIRE****Jérôme STEFFE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 10/04/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication.



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

Conseil Municipal du 8 avril 2026

Préambule

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires.

Ce débat est prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans les communes de 3 500 habitants et plus. Le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires
- de présenter les orientations stratégiques de la Ville, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelles des investissements.

Synthèse des orientations budgétaires municipales :

Les orientations budgétaires et les priorités de la commune en 2026 sont les suivantes :

- Mise au point des plans pluriannuels d'investissement
- Démarrage du projet structurant d'aménagement du centre du bourg
- Poursuite de l'amélioration des bâtiments administratifs et associatifs : aménagement de la mairie, CCAS, club Léo Lagrange de Gazinet et Maison Pour Tous de Réjouit
- Maintien du financement associatif et réflexion sur la mise en place d'un engagement de financement pluriannuel pour les associations conventionnées
- Amélioration du cadre de vie, aménagement des quartiers et gestion durable de la forêt et des espaces verts

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Au niveau mondial :

L'économie mondiale s'inscrit dans une phase de ralentissement structurel avec une croissance estimée entre 2,7 et 3,2 % en 2026 contre environ 3,5% avant la période du Covid.

Les économies avancées (Europe, Etats-Unis) affichent une croissance limitée entre 1 et 1,5% pénalisée par un ralentissement de la productivité, un vieillissement démographique et un niveau d'endettement élevé dans le public et le privé. Les économies émergentes (Inde, Asie du sud-est) continuent de soutenir la croissance mondiale mais leur dynamique tend à se modérer.

Après le pic de la pandémie et la guerre en Ukraine, l'inflation diminue et se situe autour de 3% contre 7% en 2022. Mais les prix restent élevés pour l'énergie et l'alimentation. Afin de maîtriser cette inflation, les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêts qui restent élevés, autour de 3 à 3,5%. Cela renchérit le coût des crédits et pèse sur l'investissement ce qui induit un ralentissement économique et réduit les marges budgétaires pour les Etats. Le conflit récent au Moyen-Orient pourrait provoquer un choc énergétique mondial et relancer l'inflation à court ou moyen terme.

De plus, le contexte géopolitique international est marqué par des tensions importantes et durables (guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, rivalités sino-américaines, montée du protectionnisme) qui entraînent une volatilité des prix de l'énergie, des incertitudes économiques et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le commerce mondial progresse à un rythme limité, autour de 2 à 3%, traduisant une fragmentation croissante du système économique mondial avec une réorganisation des chaînes d'approvisionnement et un recentrage des stratégies économiques sur des logiques de souveraineté.

Le contexte social est caractérisé par une croissance des inégalités et des tensions avec un écart entre les riches et les pauvres en augmentation et une concentration des richesses dans certaines régions. Le marché du travail est contrasté car même si le chômage reste faible dans certains pays développés, la précarité est accrue, les emplois sont instables et les jeunes se trouvent en difficultés. Les prix de l'énergie et de l'alimentation exercent une forte pression sur le coût de la vie pour les ménages.

Les transitions technologiques (intelligence artificielle, automatisation) et écologiques (investissement massif dans les énergies renouvelables) font craindre des pertes d'emplois et un coût de l'énergie plus élevé et remettent en question les modèles traditionnels.

Dans ce contexte, l'environnement économique mondial est marqué par un niveau élevé d'incertitudes pouvant provoquer des risques macroéconomiques significatifs susceptibles d'affecter durablement les trajectoires de croissance, un choc énergétique, une dégradation des conditions financières ou encore une instabilité des marchés financiers.

B. Zone Euro :

L'économie de la zone euro s'avère résiliente malgré l'environnement mondial difficile. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume devait s'établir en 2026 autour de 0,9 à 1,1%. Cela confirme une économie en ralentissement mais pas en récession malgré des fragilités persistantes. Des économies majeures comme l'Allemagne ou la France stagnent ou ralentissent, freinés par le coût de l'énergie, le ralentissement industriel et la baisse de la demande mondiale.

Les pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal) résistent un peu mieux grâce au tourisme et à la consommation. La demande intérieure devrait rester le principal moteur de la croissance dans la zone euro sur fond de bonne résistance des marchés du travail.

Bien que l'économie ait globalement maintenu une dynamique positive début 2026, la guerre au Moyen-Orient a provoqué un regain d'incertitude et les perspectives économiques se sont à nouveau assombries. Les perturbations du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, axe stratégique pour le transport international de pétrole et de gaz naturel liquéfié (GNL), conjuguées aux attaques menées contre des infrastructures

énergétiques, ont entraîné une volatilité importante sur les marchés mondiaux de l'énergie et ont poussé les prix pétroliers et gaziers à la hausse.

Une poussée de l'inflation est envisagée. Elle risque de peser sur le pouvoir d'achat, les dépenses de consommation et, par conséquent, la croissance du PIB, en particulier à court terme.

L'évolution future du conflit et son incidence sur les prix de l'énergie, l'incertitude et la confiance, ainsi que la répercussion du choc énergétique sur les prix à la consommation hors énergie demeurent cependant très difficiles à prédire. Dans ce contexte, les projections de référence sont complétées par d'autres scénarios supposant différents niveaux de gravité en ce qui concerne les conséquences économiques du conflit sur la zone euro. L'accroissement des incertitudes va probablement freiner la consommation et les investissements.

Le contexte géopolitique international fait également planer le spectre d'un nouveau choc inflationniste sur la politique monétaire, obligeant la BCE à remonter ses anticipations d'inflation. L'inflation sous-jacente à savoir les prix du logement et de l'alimentation restent quant à eux élevés, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, la politique monétaire reste encore restrictive. Les taux directeurs maintenus à un niveau proche de 2% pèsent sur les conditions de financement des ménages et des entreprises, contribuant à freiner l'investissement, en particulier dans le secteur de l'immobilier et qui favorise un taux d'épargne élevé. Une option est à l'étude pour relever les taux directeurs à 2,50 ou 2,75%.

Toutefois, en 2026, l'orientation budgétaire devrait s'assouplir, du fait essentiellement de l'accroissement des investissements publics en particulier en Italie, et avec surtout les importantes dépenses en matière de défense et d'infrastructures en Allemagne.

Le marché du travail reste résilient, avec un taux de chômage historiquement bas, autour de 6,5 %. Cette situation traduit une bonne tenue de l'emploi, bien que des tensions persistent, notamment en matière de recrutement et de qualité des emplois proposés.

Sur le plan des finances publiques, la zone euro présente un niveau d'endettement moyen proche de 90 % du PIB, avec un déficit public qui devrait augmenter et s'établir autour de 3 % à 3,5 % du PIB. Cette progression est due à la hausse des paiements d'intérêts (de 1,9 % du PIB en 2024 à 2,3 % en 2028), qui ne devrait être que marginalement compensée par des effets macroéconomiques positifs. Ces niveaux, bien que globalement maîtrisés, limitent les marges de manœuvre budgétaires de certains États membres.

D'un point de vue social, la situation demeure contrastée. Le ralentissement de l'inflation ne s'est pas encore pleinement traduit par une amélioration du pouvoir d'achat, en raison des hausses de prix cumulées depuis 2022. Par ailleurs, les difficultés d'accès au logement, accentuées par la remontée des taux d'intérêt, ainsi que la persistance d'inégalités entre pays et entre catégories de population, constituent des facteurs de tension.

Dans ce contexte, la zone euro évolue dans un équilibre fragile, caractérisé par une stabilisation progressive des grands indicateurs économiques, mais également par des vulnérabilités structurelles susceptibles d'affecter les perspectives de croissance et la cohésion sociale à moyen terme.

C. France :

L'économie française connaît une croissance « molle », estimée entre 0,9 et 1,1% en 2026, insuffisante pour dégager des marges budgétaires. Cette croissance repose principalement sur la consommation des ménages qui bénéficie d'un reflux de l'inflation, et sur une reprise progressive de l'investissement. Toutefois, ces moteurs demeurent fragiles en raison d'un climat d'incertitude économique et d'un niveau encore élevée des taux d'intérêt.

L'inflation devrait être maîtrisée et s'établir autour de 1 à 1,3%. Ces prévisions sont toutefois incertaines compte tenu du contexte géopolitique international avec le conflit au Moyen-Orient. En effet, selon l'INSEE, la flambée des cours des hydrocarbures se traduirait en France, comme ailleurs dans le monde, par un net regain de l'inflation, qui franchirait les 2 % au cours du printemps.

Les finances publiques restent fortement dégradées avec un déficit public autour de 5%, une dette publique supérieure à 115% du PIB et une charge de la dette dépassant 50 milliards d'euros par an.

Dans ce contexte, l'Etat engage une trajectoire de redressement budgétaire, contraint sous la pression de l'Union Européenne et des marchés financiers. Cette politique budgétaire restrictive va se traduire par un effort significatif demandé aux collectivités territoriales, tant en termes de contribution financière (estimée entre 2 et 4 milliards) que de moindre dynamisme des ressources.

Au niveau des affaires, la production industrielle serait portée par les machines et équipements, les équipements électriques et les produits informatiques, électroniques et optiques. À l'inverse, l'aéronautique pourrait connaître un léger ralentissement des cadences de production.

Dans les services marchands, l'activité se poursuivrait à un rythme modéré. L'activité du travail temporaire demeurerait soutenue, à un niveau supérieur à sa moyenne de long terme. L'édition et les services aux entreprises au sens large continueraient d'enregistrer une activité positive. À l'inverse, un recul est attendu dans la programmation-conseil et dans les services de location.

Dans le bâtiment, les entrepreneurs anticipent un net ralentissement de l'activité, avec un léger recul dans le gros œuvre. Le second œuvre resterait légèrement mieux orienté, porté principalement par les travaux de rénovation.

Selon l'enquête mensuelle du mois de mars publiée par la Banque de France, l'indicateur d'incertitude rebondit fortement à cause du conflit au Moyen-Orient. Les chefs d'entreprise redoutent une hausse rapide des prix du pétrole et du gaz, ainsi que des perturbations significatives dans les flux logistiques d'approvisionnement et de distribution. Les entreprises du secteur du transport se déclarent particulièrement exposées à ces risques.

Sur le marché du travail, l'emploi resterait stable avec un taux de chômage estimé à 7,8% mais avec un chômage des jeunes très élevé, à plus de 20%. Les offres d'emploi ont baissé d'environ 10% en 2025 et face aux incertitudes économiques, les entreprises ralentissent leurs offres d'emplois. Le marché est contrasté avec un « décalage des compétences ». D'un côté, certains secteurs connaissent des pénuries de talents et de l'autre il y a des difficultés à trouver un emploi dans d'autres secteurs. Bien que la population active soit en hausse, le marché de l'emploi connaît des transformations structurelles importantes avec notamment l'impact de l'Intelligence Artificielle, l'automatisation, la transition écologique, l'évolution des compétences demandées et des modes de travail.

Les métiers qui recrutent le plus sont souvent soit peu attractifs (conditions difficiles, salaires faibles) soit très qualifiés (tech, ingénierie).

Trois grandes forces structurent les besoins en recrutement :

- La transition énergétique et environnementale, qui crée une demande massive en métiers techniques du BTP, de l'énergie et de l'environnement,
- La transformation numérique, qui continue d'alimenter les besoins en profils tech, data et cybersécurité,
- Le vieillissement de la population, qui génère des tensions dans les métiers du soin, de l'aide à la personne et de la santé.

Selon France Travail, plus de 3 millions de projets de recrutement sont prévus en 2026, dont 61 % sont jugés difficiles par les employeurs. Ce chiffre illustre l'ampleur du décalage entre l'offre et la demande de compétences.

Le secteur privé reste largement dominant avec 80 à 82% des emplois contre 18 à 20% dans le secteur public.

Dans ce contexte d'incertitude et de politique budgétaire restrictive, les tensions sociales restent persistantes avec un fort sentiment de dégradation du pouvoir d'achat.

Les collectivités territoriales sont directement concernées par la politique budgétaire restrictive, à travers :

- un encadrement de l'évolution de leurs dépenses
- un moindre dynamisme des concours financiers de l'État
- des ajustements sur certaines ressources fiscales
- une participation à l'effort national

L'environnement budgétaire national se caractérise par une contrainte accrue sur les finances locales, limitant les marges de manœuvre des collectivités.

D. En Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une dynamique démographique positive et une économie diversifiée, reposant notamment sur les secteurs de l'aéronautique et l'industrie, de l'agriculture, du tourisme et des services.

Toutefois, cette dynamique reste dépendante de la conjoncture nationale et internationale, notamment pour les secteurs industriels et exportateurs.

Le département de la Gironde bénéficie d'une attractivité soutenue, portée par le dynamisme de la métropole bordelaise et le développement des territoires périurbains.

Cette évolution démographique se traduit par une augmentation des besoins en équipements publics, en infrastructures et en services à la population. Elle s'accompagne également de tensions, notamment en matière de foncier, de mobilités et d'aménagement du territoire.

L'activité économique régionale présentait des évolutions sectorielles contrastées avant que n'éclate la guerre au Moyen-Orient avec ses possibles conséquences.

La production industrielle progresse portée par l'industrie alimentaire et la fabrication de papier-carton. Globalement, la demande s'anime quelque peu, soutenue par les commandes à l'exportation, notamment pour les équipements électriques-électroniques et l'aéronautique, et contribue à la reconstruction progressive des carnets. Dans l'ensemble les hausses des prix des matières premières sont répercutées sur les prix de vente. Pour autant l'équilibre des trésoreries reste fragile. Les effectifs varient peu.

La dynamique s'infléchit dans les services marchands et plus particulièrement pour les prestations à destination des entreprises. Les activités comptables et de nettoyage se maintiennent. La demande de travail intérimaire demeure volatile. La légère hausse des tarifs d'ensemble masque des évolutions disparates dans un contexte fortement concurrentiel et les tensions sur la trésorerie s'accroissent, notamment dans le transport de marchandises et l'hôtellerie.

Dans le bâtiment, l'activité recule légèrement, fortement perturbée par les intempéries (pluie, inondations, tempêtes) de ces derniers mois. Les travaux extérieurs principalement de gros œuvre se révèlent les plus affectés alors que le second œuvre, moins exposé, échappe à la baisse. Les appels d'offres restent longs à se finaliser avec un attentisme marqué tant du côté du secteur public que privé. Les marges sont mises sous pression, d'autant que les prix de plusieurs matériaux connaissent ou sont en passe de connaître des hausses. Le manque de visibilité limite l'alimentation des carnets de commandes et fait peser un risque de volume de chantiers insuffisant à moyen terme.

Selon les anticipations des chefs d'entreprise formulées pour la plupart après le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, l'activité progresserait modérément dans l'industrie et les services, et évoluerait plus favorablement dans le bâtiment avec une météo potentiellement plus propice.

Au niveau du marché du travail, la Nouvelle Aquitaine compte environ 2,6 millions d'emplois. Elle est l'une des plus grandes régions françaises en volume d'emploi. Elle a un taux de chômage proche de la moyenne nationale à environ 7%. Toutefois, il est noté une tendance à la baisse des recrutements et offres d'emplois. Le secteur tertiaire reste le plus pourvoyeur d'emplois.

E. Au niveau local :

Les finances locales évoluent dans un environnement marqué par des transformations structurelles.

Les recettes de fonctionnement connaissent une évolution plus modérée qu'au cours des années précédentes. La fiscalité locale, bien que dynamique, voit sa progression ralentir en lien avec la normalisation de l'inflation (TVA affectée moins dynamique). Les dotations de l'État s'inscrivent dans une tendance à la baisse et les collectivités locales sont directement mises à contribution dans le redressement des comptes publics.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement demeurent orientées à la hausse. Les charges de personnel progressent sous l'effet des mesures nationales et de l'évolution des carrières. Les charges à caractère général, notamment liées à l'énergie et aux prestations de services, se stabilisent à un niveau élevé. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, les collectivités territoriales vont également être impactées et leurs charges liées à l'énergie devraient connaître une hausse.

En matière de financement, les conditions d'accès au crédit demeurent globalement satisfaisantes, mais à un coût supérieur à celui observé au cours de la période antérieure. Cette situation accroît le coût des investissements financés par l'emprunt.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont conduites à adapter leur stratégie financière, en conciliant la poursuite de leurs investissements et la préservation de leurs équilibres budgétaires.

La commune de CESTAS a une dette faible comparée aux communes similaires avec une capacité de remboursement rapide.

Au niveau économique, la situation géographique (proche de la métropole bordelaise, axe A63 et voie ferrée) de la Commune et son positionnement comme pôle logistique d'intérêt métropolitain de l'aire bordelaise favorisent l'implantation d'entreprises.

Selon un diagnostic territorial partagé par la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire des Graves et Landes de Cernes (regroupant les 16 communes composant les intercommunalités de JALLE EAU BOURDE et de MONTESQUIEU) se distingue par :

- Un dynamisme économique et résidentiel tiré par l'attractivité de la métropole bordelaise ;
- Son rôle de « pôle de production » au profil « pendulaire inversé » très marqué (importants transferts quotidiens de population et de revenus avec la métropole) ;
- Un tissu économique qui conserve une remarquable orientation productive dynamique ;
- Un rebond démographique s'expliquant par une importante attractivité résidentielle ;
- Une situation sociale très favorable de par son niveau de qualification élevé et son faible niveau de précarité comparativement aux autres zones périurbaines en Nouvelle-Aquitaine.

Le tissu économique local se caractérise par une prépondérance du secteur industriel. Parmi les sites de production les plus connus figurent par exemple les conserveries Henri Piquet, l'usine de biscuits Mondelez (anciennement « Lu »), Lectra qui propose des solutions technologiques d'intelligence industrielle combinant logiciels en mode SaaS, équipements de découpe, données et services associés, aux

acteurs de la mode, de l'automobile et de l'ameublement (industrie textile), VDLV (liquides pour cigarettes électroniques), ELSIL (programmation composants électroniques), ou encore Stryker Spine, une des principales entreprises de technologie médicale au monde (implants et prothèses articulaires).

La Commune abrite également de grandes entreprises de la logistique comme C-Logistics (Cdiscount), la PIC du groupe La Poste (Plateforme Industrielle du Courrier), Lidl, Décathlon, XPO et DHL (Carrefour), Sonepar, Rexel, la SCASO ainsi que la centrale BBJ (Brico, Bati, Jardin) Sud-Ouest (Leclerc).

Sur la zone de Pot-au-Pin/Jarry, ce sont aussi de grandes exploitations agricoles qui fournissent les rayons de la grande distribution : Saga Végétal, Planète Végétal, Lebourg, Domaine de Pot-au-Pin.

La commune comptabilise plusieurs zones d'activités dont Marticot, Auguste 1 à 5, Jarry 1 à 3 Pot au Pin ainsi qu'une unité expérimentale sur la forêt de l'INRAE, le siège de la coopérative forestière Alliance Forêt Bois, un atelier de maintenance aéronautique militaire, l'AIA et une pépinière d'entreprises.

Trois principaux pôles commerciaux quadrillent la commune.

La commune possède également un club d'entreprises, le CE2C qui se donne pour mission de favoriser les échanges entre les entreprises dans le but de contribuer à la dynamique économique locale.

Au dernier recensement, la commune comptabilise 11 312 emplois dont une majorité dans le commerce, transport et services divers (59,5%) et 6 763 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune. Le taux de chômage s'établit à 6,4% en dessous de la moyenne nationale.

La commune reste un territoire économiquement solide avec un pôle industriel et logistique important (21,3% des emplois). Toutefois, il est à noter, avec l'effet Métropole, un coût des logements en hausse pouvant pénaliser les jeunes et les nouveaux arrivants.

II. La Loi de finances 2026 :

La loi de finances pour 2026 a été adoptée par le Parlement le 2 février 2026 et promulguée le 19 février 2026, après la validation du conseil constitutionnel. Le projet de loi avait été présenté au conseil des ministres du 14 octobre 2025 et a connu une nouvelle fois, un parcours long et chaotique.

La loi de finances pour 2026 poursuit un objectif de redressement des comptes publics en augmentant les recettes fiscales (reconduction d'un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés, suppression de plusieurs niches fiscales) et en diminuant les dépenses de l'Etat, hors défense nationale.

Elle vise à ramener le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) contre 5,4% en 2025 avec une hypothèse de croissance finalement retenue à 1,0% et une inflation à 1,3%.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public avec une participation nette de 2 milliards d'euros, la poursuite de l'augmentation des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et la baisse des crédits d'investissement.

II-1 Les concours financiers versés par l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La dotation globale de fonctionnement restera quasi stable à 27,406 milliards d'€.

En son sein, les dotations de péréquation vont augmenter de 300 millions (dotation de solidarité rurale + 150 millions d'euros, dotation de solidarité urbaine + 150 millions d'euros). Ces hausses seront financées par des diminutions des autres composantes de la DGF (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation des EPCI).

La Commune de Cestas n'est pas éligible aux dotations DSR et DSU. **La DGF 2026 attribuée à la Commune va continuer à baisser fortement.**

Dotation 2023	Dotation 2024	Dotation 2025	Estimation dotation 2026
510 164 €	470 517 €	334 685 €	48 000 €

Les versements en compensation d'exonération de fiscalité locale ou de transfert de compétences (variables d'ajustement) sont minorés de 586 millions d'euros. Cela va concerner la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

La compensation de la réduction de moitié des bases industrielles sera diminuée.

Depuis la loi de Finances pour 2021, les valeurs locatives des établissements industriels sont réduites de moitié pour le calcul de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). A compter de 2026, un coefficient de 0,807 sera appliqué à la compensation. Cela représente pour Cestas une baisse de 485 000 € de la compensation.

Le soutien à l'investissement local :

- Le dispositif du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu (taux de remboursement et assiette des dépenses éligibles inchangée). Il existait 3 régimes de versement :
Un régime de droit commun calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en n-2
Un régime dérogatoire calé sur les dépenses réalisées en n-1 pour les collectivités ayant rempli les conditions nécessaires lors du plan de relance 2009 – 2010 (c'est le cas de la commune de Cestas)
Un second régime dérogatoire sur les dépenses de l'année n pour les EPCI et les communes nouvelles.
Ce second régime dérogatoire est supprimé pour les intercommunalités qui subiront une quasi-année blanche de versement de FCTVA en 2026.
- Le Fonds Vert est ramené à un budget de 840 millions d'euros (contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros dans la loi de finances 2024).
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) voit ses crédits baisser de 200 millions d'euros.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est reconduite à son montant de 2025 (soit 1,046 milliard d'euros).

II-2 Les mesures concernant la fiscalité locale

- La revalorisation des bases des impôts locaux est sortie du contexte de la loi de finances annuelle à compter de 2018.

Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025 est de 1,008. **Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 0,8%** (taxe foncière à l'exception des locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 0,9% en 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	0,8%

- L'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée d'un an en 2027.
- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée de trois ans (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2032).
- Une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) remplacera à compter du 1^{er} janvier 2027 la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Le produit de cette nouvelle taxe reviendra aux collectivités locales.

II-3 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) et diverses mesures

- Le prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) a été adopté à hauteur de 740 millions d'euros en 2026 et reposera sur les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

Les communes seront exemptes de tout prélèvement :

- 0 € pour les communes (contre 250 millions d'euros en 2025)
- 250 millions d'euros pour les EPCI à fiscalité propre (comme en 2025)
- 140 millions d'euros pour les départements (contre 220 millions d'euros en 2025)
- 350 millions d'euros pour les régions (contre 280 millions en 2025)

La commune de Cestas a été prélevée d'un montant de 208 339 € en 2025 et devrait percevoir en 2026 le reversement de 30% de ce prélèvement (soit environ 62 000 €), comme en 2027 et en 2028. Pour rappel, 10% du prélèvement DILICO est affecté à des fonds de péréquation dont le FPIC.

- Le montant national du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2026 sera d'environ 1,017 milliard d'euros en tenant compte du reversement DILICO

III - Les éléments financiers provisoires du compte administratif 2025

A) La section de fonctionnement :

L'année 2025 devrait se terminer se termine par un excédent estimé à 2 085 7125 €.

1) Les recettes :

	Prévisions	Réalisations
013 Atténuations de charges	80 000,00	275 073,00
70 Produits des services	1 897 000,00	2 146 102,74
73 Impôts et taxes	9 870 848,00	9 981 268,00
731 Fiscalité locale	12 483 696,07	13 401 480,70

74 Dotations et participations	3 884 137,00	3 893 773,11
75 Autres produits de gestion courante	754 086,00	818 675,01
76 Produits financiers	100,93	81,78
77 Produits exceptionnels		373 371,73
78 Reprise sur provisions	15 000,00	15 767,08
042 Opérations d'ordre (dont travaux en régie)	1 775 900,00	704 324,67
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 344 232,00	
	34 733 631,09	31 584 492,37

Le chapitre 73 des impôts et taxes comporte les versements de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité par la communauté de communes Jalle Eau Bourde. La Commune a perçu une dotation de solidarité communautaire de 2 410 420 €.

Le chapitre 731 de la fiscalité locale retrace les produits des taxes foncières, des droits de mutation, de la taxe sur les pylônes, de l'accise sur l'électricité, des droits de place du marché forain et de la taxe locale sur la publicité extérieure. Le dynamisme des droits de mutation en 2025 a une nouvelle fois, été élevé.

Le chapitre 74 enregistre les subventions et les dotations dont la dotation globale de fonctionnement.

2) les dépenses

	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	7 557 750,00	7 344 986,85
012 Charges de personnel	17 430 626,00	16 954 732,49
014 Atténuations de produits (loi SRU, FPIC)	918 650,00	917 824,98
65 Autres charges de gestion courante	3 260 454,00	3 183 509,48
66 Charges financières	45 500,00	30 206,06
67 Charges exceptionnelles	21 020,00	11 337,80
68 Provisions	20 000,00	2 374,42
023 Virement à la section investissement	4 628 631,09	
042 Opérations d'ordre (amortissements, sortie d'actif,)	851 000,00	1 053 808,04
	34 733 631,09	29 498 780,12

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU s'est élevé à 191 643,98 € en 2025 (contre un montant de 214 863,42 € en 2024).

La Commune a contribué en 2025, au fonds de péréquation horizontale entre les communes et les établissements de coopération intercommunale appelé Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 517 842 € (contre un prélèvement de 513 440 € en 2024), en suivant les proportions de la répartition dérogatoire libre votée par la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde le 5 juillet 2023.

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a pris en charge un montant de 1 383 914 € sur un prélèvement FPIC total de 2 306 523 €.

B) La section d'investissement

L'effort d'investissement s'est élevé à 4 887 989,06 € (4 192 950,19 € de dépenses d'équipement brut et 695 038,87 € de travaux en régie), financés par l'autofinancement (les dotations aux amortissements, le Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'équipement.

L'exercice devrait se terminer avec un léger déficit de 197 568 €, dû à l'absence de recours à l'emprunt.

1) Les recettes

	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves	3 667 667,89	3 546 048,91	
13 Subventions d'investissement	2 543 368,19	569 841,44	944 977,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 003 824,98	1 087,28	
21 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations en cours		410,40	
021 Virement section de fonctionnement	4 628 631,09		
024 Cessions	590 000,00		
040 Opérations d'ordre (amortissements, provisions, sortie d'actif)	851 000,00	1 053 808,04	
041 Opérations patrimoniales	180 000,00	87 147,00	
001 Résultat d'investissement reporté			
	14 464 492,15	5 259 334,07	944 977,00

**Pour rappel, les cessions d'actifs se prévoient au chapitre 024 en section d'investissement et s'exécutent au chapitre 77 en section de fonctionnement (article 775)*

Les reports de recettes concernent des fonds de concours attribués par la communauté de communes Jalle Eau Bourde.

2) Les dépenses

	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations, fonds divers			
13 Subventions équipement	10 000,00		
16 Emprunts	472 635,00	454 068,20	
20 Immobilisations incorporelles	42 800,00	16 762,80	13 483,08
204 Subventions d'équipement versées	17 000,00		
21 Immobilisations corporelles	3 078 218,29	579 637,16	564 808,84
23 Immobilisations en cours	7 399 957,88	3 596 550,23	1 310 683,46
27 Immobilisations financières	18 000,00	17 412,00	
040 Opérations d'ordre (dont trvx en régie)	1 775 900,00	704 324,67	
041 Opérations patrimoniales	180 000,00	88 147,00	
001 Résultat d'investissement reporté	1 469 980,98		
	14 464 492,15	5 459 724,46	1 888 975,38

Les principales acquisitions concernent :

- L'équipement des services et des bâtiments communaux avec notamment :

- Le changement de logiciel du service en charge des élections
- L'acquisition et la mise en service d'un nouveau pare feu informatique
- un radar pédagogique de voirie
- un tondo broyeur pour le service Environnement
- un second véhicule Duster pour la Police Municipale

- un fourgon avec caisson étanche pour le service Peinture
- un fourgon pour le service des Sports
- une herse étrille pour l'entretien des terrains engazonnés pour le service des Sports
- une fontaine de dégraissage pour le service Environnement,
- deux bennes de stockage pour le service Manifestations
- trois défibrillateurs,
- l'équipement en banquettes de l'extension des vestiaires de rugby

Les principaux travaux ont concerné :

- les bâtiments communaux avec :

- la fin des travaux du boulodrome couvert,
- les travaux d'extension des vestiaires de rugby
- les travaux de câblage électrique et informatique de l'hôtel de ville,
- les travaux d'étanchéité à la salle de spectacle de Bouzet,
- les travaux de décarbonation à la crèche les Bons Petits Diables,
- les travaux de modernisation de la climatisation à l'hôtel de ville, à la cuisine centrale et dans les groupes scolaires
- le remplacement du système de ventilation de l'Eglise,
- les travaux d'aménagement d'une station de carburant aux ateliers municipaux,
- le début des travaux de création d'une épicerie sociale et solidaire.

- la voirie et l'éclairage public avec :

- la poursuite d'une tranche de remplacement par des ampoules LED,
- l'installation d'une aire jeux au Bourg,
- les travaux annuels des couches de roulement et de réfection des trottoirs en enrobé,
- les travaux d'urgence à réaliser sur le pont de l'Eau Bourde

Les reports de dépenses s'élèvent à 1 888 975,38 € et concernent notamment l'acquisition d'un camion polybenne grue pour le service Voirie ainsi que la fin de plusieurs opérations dont l'aménagement d'une station de carburant aux ateliers municipaux, les travaux de reconstruction du pont de l'Eau Bourde, des conventions d'enfouissement de réseaux avec Enédis et les travaux de l'épicerie sociale.

IV. La gestion des ressources humaines et les perspectives pour 2026 :

L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la ville et ne se limite pas au chapitre 012.

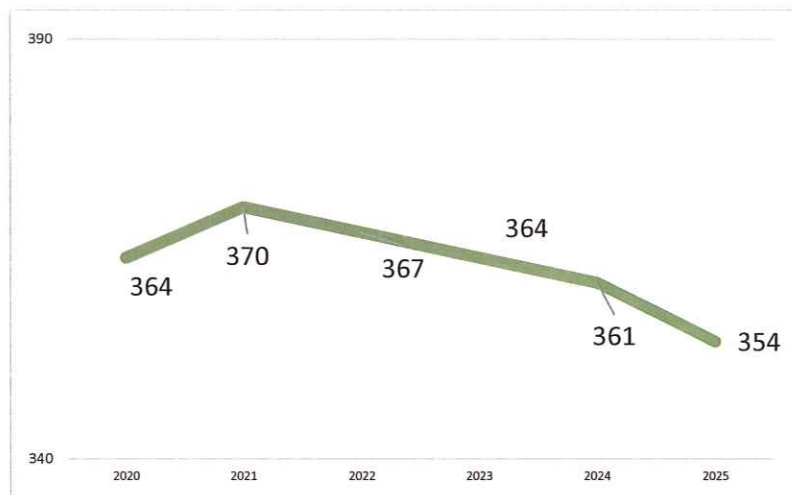
A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2020

1 - Évolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	345	349	349	346	338	332
Contractuels permanents	19	21	18	18	23	22
Emplois non permanents	26	22	28	24	20	20
Total	390	392	395	388	381	374

Au 31 décembre, la Ville emploie 354 personnes sur emplois permanents et 20 remplaçants. La grande majorité des effectifs est composée de fonctionnaires titulaires ou stagiaires (94,6%). En équivalent temps plein sur les emplois permanents (prise en compte des temps non complets et des temps partiels), le nombre d'agents est de 347.

La part des contractuels est faible par rapport à la moyenne des communes de même strate (-15 pts). La part des contractuels temporaires (remplacements) se veut à nouveau maîtrisée, comme l'ensemble des effectifs, même si le respect de taux d'encadrement légaux dans certains services (petite enfance, animation) impose souvent le remplacement.



Les effectifs permanents rémunérés en 2025 sont à la baisse au 31 décembre. Les postes vacants sont remplacés (quelques recrutements sont en cours). Le nombre réel de postes autorisés est de 371. Le taux d'occupation des postes est donc de 95,4%, hors remplacements.

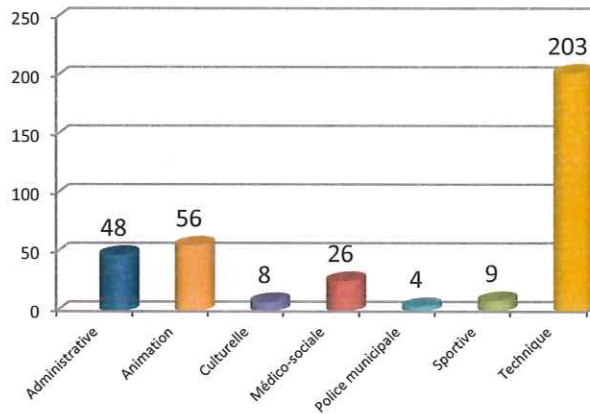
La Ville a continué à renforcer certains services au bénéfice de sa population (police municipale et agent de sécurité sur la voie publique, encadrement de la micro-crèche, régie des services techniques, mécanique).

La stabilité évoquée des effectifs va de pair avec un taux de rotation (turnover) plutôt faible de 7,5%. Pour rappel, l'année 2024 avait été marquée par les mouvements de transfert entre la Ville et la Communauté de Communes.

Au total, on comptabilise 29 arrivées (16 par mutation, détachement ou mise en stage et 13 par contrat) et 24 départs (dont 7 retraites, 5 mutations, 8 fin de contrat et 5 démissions).

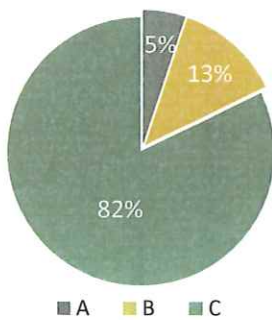
Répartition par filières

Administrative	48	13,6%
Animation	56	15,8%
Culturelle	8	2,3%
Médico-sociale	26	7,3%
Police municipale	4	1,1%
Sportive	9	2,5%
Technique	203	57,3%



La répartition des agents par filières n'a quasiment pas bougé. Les 7 filières territoriales sont représentées, avec une représentation très majoritaire de la filière technique (56% des effectifs). La seconde place de la filière animation reste une particularité cestadaise, avec près de 15,5% des effectifs, devant la filière administrative (13%).

Répartition par catégorie

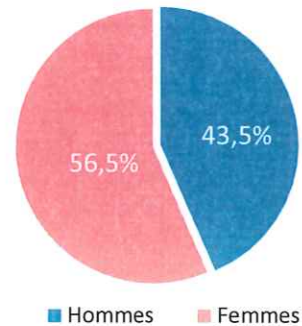


Âge et ancienneté moyens

Âge
46 ans 11 mois 19 jours

Ancienneté
15 ans 4 mois 24 jours

Répartition par genre



S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, la Ville totalise toujours plus de 80% de ses agents en catégorie C. Si la faible représentation des catégories A et B et plus encore des postes d'encadrement, reste une réalité, la hausse se poursuit depuis 2024, consécutivement à la politique menée en termes de recrutement.

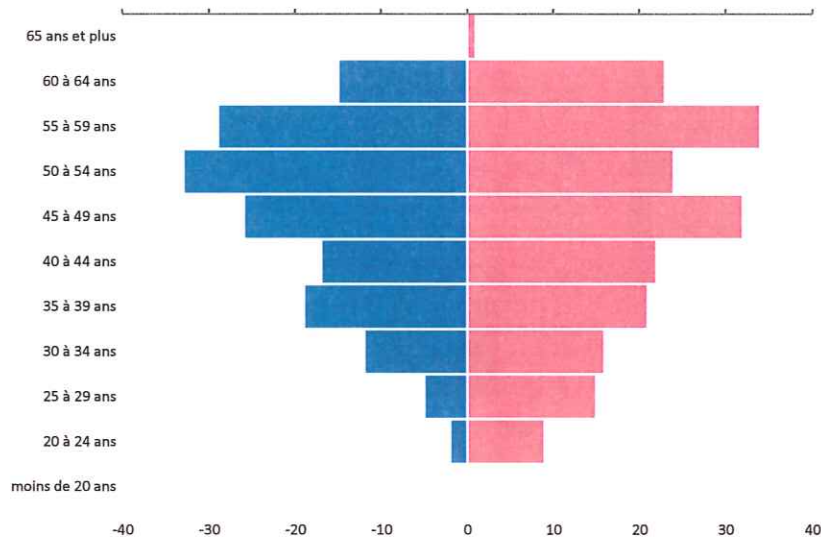
Cette action mérite d'être poursuivie pour renforcer l'expertise et l'encadrement.

L'âge moyen des agents baisse à nouveau d'1 mois, pour se placer sous la barre symbolique de 47 ans. Les efforts de rajeunissement peuvent être poursuivis pour rester proche de la moyenne nationale (plutôt autour de 46 ans).

L'ancienneté moyenne des effectifs continue à baisser. Elle se rapproche de 15 ans.

La répartition par genre reste très équilibrée en 2025, même si la part des femmes (plus de 56%) augmente à nouveau et se rapproche de celle des communes de même strate au niveau national (plus de 60%).

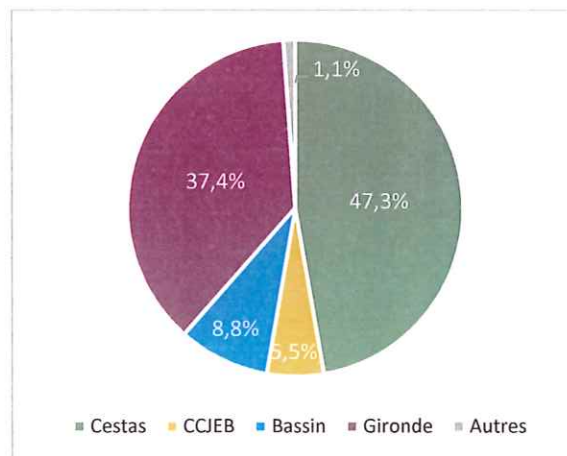
Pyramide des âges



Le léger rajeunissement des effectifs ne trouve pas encore de visibilité dans la pyramide des âges, qui a d'autre part sensiblement la même forme chez les hommes et chez les femmes. La forte représentation des tranches d'âge supérieures à 50 ans (46% des effectifs) est de même niveau qu'en 2024. Et les moins de 35 ans représentent toujours 15% des effectifs.

La propension de la pyramide à se densifier vers le haut marque le besoin de poursuivre le rajeunissement déjà engagé pour favoriser la transmission des compétences et limiter l'usure professionnelle.

Origine géographique des agents



Comme en 2024, on dénombre environ 47% d'agents municipaux domiciliés sur le territoire de Cestas (et 53% sur le territoire de la CCJEB). La sphère d'attractivité de la Ville couvre l'ensemble de la Gironde (plutôt les communes proches néanmoins) ainsi que le bassin d'Arcachon dans une part non négligeable (9% d'agents domiciliés sur une des 12 communes concernées).

Promotions

Type de promotion	H	F	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Avancement de grade	9	14	0	2	21
Promotion interne	2	3	1	2	2
Ensemble					

Le nombre de promotions est stable avec 28 unités en 2025, dont un nombre important de promotions internes (5) par rapport à l'habitude. Pour les avancements de grade, le ratio promus-promouvables est de 35%, légèrement au-dessus de 2024.

En rapport aux effectifs promouvables par genre, ce sont 26% des hommes comme des femmes qui ont bénéficié d'un avancement de grade.

Par catégorie hiérarchique, la catégorie B est restée en 2025, la plus récompensée en taux de promotion, malgré un nombre d'agents moins important. Un seul agent de catégorie A a été promu (promotion interne), pour 23 agents en catégorie C.

Sanctions

Type de sanction	H	F	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Avertissement	1	--	--	--	1
Blâme	--	1	--	--	1
Exclusion de 1 à 3 jours	1	--	--	--	1
Exclusion de 4 à 15 jours	--	--	--	--	--
Révocation	1	--	--	--	1
Ensemble	3	1	--	--	4

4 sanctions ont été infligées en 2025 (dont 3 pour des dossiers engagés en 2024 devant le conseil de discipline du CDG33). Une procédure n'a pas abouti à sanction.

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	22	10
Catégorie B	121	29
Catégorie C	776	172
Total	919	211

Malgré des chiffres légèrement à la baisse par rapport à une année 2024 exceptionnelle, la dynamique de formation reste marquée, avec près de 60% des agents de la Ville qui en ont bénéficié en 2025. La barre symbolique des 1000 jours est proche. On compte une moyenne de plus de 4 jours de formation par agent parti en formation.

Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	406	7 841
Longue maladie	12	2 093
Accidents de service	25	3 013
Maladie professionnelle	3	789
Total	446	13 736

Le taux d'absentéisme baisse légèrement, à 10%, mais reste au-dessus de la moyenne de la fonction publique territoriale (environ 9%). Cela est principalement dû à la hausse des jours d'absence pour maladie professionnelle et accident de service (dont plusieurs couvrent une année entière).

Sur la maladie ordinaire et la longue maladie, les chiffres sont à la baisse de 3%.

S'agissant de la maladie ordinaire, le nombre moyen de jours d'arrêt est de 19 jours (identique à 2024). Avec une majorité d'arrêts allant de 3 à 5 jours (34%).

Notons que 116 agents (32%) n'ont présenté aucun arrêt de travail en 2025.

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 21 postes pour la Ville. Au 31 décembre 2025, la Ville respecte très largement cette obligation, sans être obligée de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 34 agents justifiant d'une RQTH ou autre particularité médicale permettant leur prise en compte. Cela représente un taux d'emploi de près de 9,4%.

De surcroît, la Ville fait appel à un établissement de travail protégé pour la couverture des livres de la médiathèque.

Salaire moyen

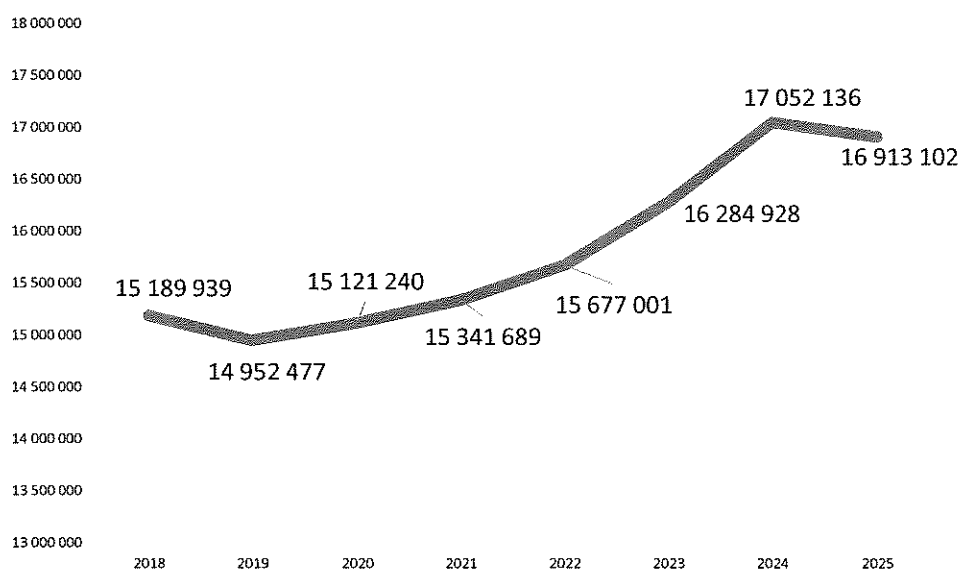
Le salaire brut moyen est de 2 617 € au 31 décembre 2025. Les salaires moyens des hommes et des femmes sont proches (supérieur de 101 euros, soit 3,8% pour les hommes).

Temps de travail

Le temps de travail des agents de la commune est de 1 607 heures. Le cycle hebdomadaire est majoritaire à 60%, sur la base de différents cycles de 5 ou 4,5 jours. (35h, 37h15, 37h30, 38h30 ou 40h).

Pour autant, l'annualisation bénéficie à 145 agents, principalement au service éducation et jeunesse (animateurs et agents des écoles).

2 - Évolution de la masse salariale



Après une hausse continue mais maîtrisée compte tenu des lourdes contraintes ayant pesé sur la collectivité (GVT, hausse de la cotisation patronale CNRACL), la masse salariale est en baisse de 0,8% en 2025.

En écho, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement se maintient sous les 60% (moyenne nationale des communes de même strate), alors même que la Ville dispose de forts effectifs en régie et d'une riche offre de services en matière familiale, sociale, sportive et culturelle.

Nature	Réalisé 2025
Rémunération Titulaires	8.129.306 €
NBI ET SFT	131.586 €
Régime indemnitaire Titulaires	2.376.851 €
Rémunération Contractuels	1.194.869 €
Indemnités et charges Élus	173.830 €
Charges patronales	5.080.490 €
TOTAL	17.086.932 €

Hormis les indemnités versées aux élus municipaux (Maire, Adjoints et Conseillers délégués), la part de la rémunération est de 70% (12.234.204 €). Celle des charges patronales augmente de 2 points, à 30%.

Avantages en nature

Type	Montant	Nb agent
Logement	2.120 €	1
Remisage véhicule de service	1.952 €	2
Total	4.072 €	6

On observe une nouvelle diminution des avantages en nature accordés aux agents, quant au remisage à domicile d'une voiture de service (2 agents au lieu de 5).

Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	33.532 €	17.818 €	16.697 €	68.047 €
Nombre	2.073	680	533	4.151

Les chiffres sont fortement à la baisse, de 24.000 euros (surtout en heures de dimanche), l'année 2025 n'ayant pas donné lieu à élections. Les heures supplémentaires normales sont également légèrement à la baisse (600€).

Les heures complémentaires ont été versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents ou de surcroît temporaire de travail. Cela représente plus de 10.000 euros en 2025.

Astreintes

Tous types	
Montant	95.369 €

Nombre 1.538

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont soit journalières, soit de semaine, soit de nuit, soit de week-end. Les interventions effectuées en astreinte sont rémunérées en heures supplémentaires (pour la filière technique). Elles sont équivalentes en nombre et en dépenses par rapport à 2024.

Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Mutuelle	10.898 €	50
Participation Prévoyance	8.504 €	71
Participation Repas	3.534 €	34
Participation ALSH, séjours	2.415 €	16
Indemnité télétravail	2.314 €	34
Forfait mobilité durable	12.400 €	47

Les nouvelles conventions de participation Prévoyance et Santé passées avec le CDG33 n'ont pas encore rencontré le succès escompté. Le nombre d'agents concernés par les participations correspondantes a donc bien diminué.

Le télétravail rencontre lui à l'inverse un succès en hausse, avec 10 agents de plus ayant expérimenté cet aménagement en 2025. Dans la majorité des situations, les agents bénéficient d'un jour de télétravail par semaine.

Le montant versé représente 803 journées de télétravail.

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2026

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente 11 832 612 euros. S'y ajoutent les charges patronales pour un coût global annuel de 5 080 490 €

La proposition du BP 2026 prend en compte les évolutions suivantes impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- l'augmentation du smic de 1,18% du 1er janvier 2026
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL)
- le nouveau versement régional mobilité (0,15% des traitements)
- la budgétisation de l'indemnisation potentielle de jours de CET

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria ci-dessus) :

Réalisé 2025	16 913 102	
Surcoûts 2026		
Noria	370 658	2,19%
GVT	52 000	0,31%
Indemnisation CET	60 000	0,35%
Augmentation SMIC (1,18 au 1 ^{er} janvier)	12 500	0,07%
Versement mobilité Régional (0,15% traitement)	16 000	0,09%
Augmentation contribution CNRACL	285 000	1,69%
Total	796 158	4,71%
BP prévisionnel 2026	17 709 260	

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Juriste	A ou B
1 Chargé.e de communication	A ou B
1 Chargé.e d'opérations Sécurité et accessibilité	B
1 Assistant.e Prévention	B
1 Adjoint.e au Directeur des Finances	A ou B
1 Policier.ère municipal.e	C
5 Apprenti.es	C

C/ Politique Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement

- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- Poursuivre la mise en place du dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et se doter d'outils d'évaluation de cette intégration
- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant la mise en place des actions issues du diagnostic des RPS
- Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La Prévention

Dans la continuité de l'audit des RSP initié en 2023, un certain nombre d'actions sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services.

Pour rappel, les axes prioritaires sont :

- Positionnement des Directeurs d'ALSH et clarification des missions des équipes ; la fiche de poste des directeurs a fait l'objet d'un travail interne au service et l'organisation globale de la Direction est en réflexion ;
- Vigilance quant à l'exposition au bruit ; les tests effectués en 2024 pourront être renouvelés en 2026 si besoin ;
- Examen de la réalité de l'absentéisme dans le secteur scolaire ; DRH et Direction Education Jeunesse travaillent sur un croisement de leurs données respectives pour identifier les causes principales d'absence ;
- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025. Les dotations se poursuivent dans l'ensemble des services, sur les 8 lots du marché ;
- Poursuite des efforts de coordination de l'organisation du travail au sein des services techniques : le nouveau DST a mis en place des temps spécifiques de coordination, avec un encadrement intermédiaire renforcé ;
- Amélioration des locaux : une enveloppe budgétaire est prévue pour poursuivre le travail de diagnostic engagée sur l'aménagement de l'hôtel de ville, les travaux des locaux du CCAS et le déménagement de la police municipale ;
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables : les groupes de travail mis en place sur les horaires variables ont permis une expérimentation du dispositif dès la fin mars, avec un bilan avant l'été ;
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation ;
- Prévention de l'usure professionnelle ;
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur : maintien des mesures engagées

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne se limite pas à l'effectif de la Ville. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre.
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. La veille couvre aussi les modalités d'attribution des primes liées à la manière de servir.
- Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nombreux cycles de travail adoptés permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre, comme la mise en place de l'expérimentation des horaires variables sur une majorité des postes administratifs.
- Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité.

- Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Près de 55% des postes d'encadrement sont assurés par des femmes.

- Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes (adhésion au système de signalement porté par le CDG33).
- Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

V. Les éléments du budget 2026 :

A) Les recettes :

1) La dotation globale de fonctionnement

La loi de finances pour 2026 prévoit un montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) quasi stable à 27,406 milliards d'euros. En son sein, la hausse des dispositifs de péréquation sera de 300 millions d'€ et le différentiel sera financé par l'écêtement de la dotation forfaitaire.

Le montant individuel de DGF attribué en 2026 devrait fortement diminuer.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	917 203	828 181	750 853	659 581	521 346	510 164	470 517	334 685

2) Les bases de la fiscalité locale

La revalorisation nationale des bases de fiscalité directe locale pour 2026 est de 0,8% pour les bases non professionnelles, suivant la formule légale de réévaluation (application de l'inflation annuelle en glissement de novembre n-1). Les valeurs locatives des locaux professionnels des entreprises non industrielles sont mises à jour chaque année par l'administration fiscale au vu des marchés locatifs depuis la réforme de 2017.

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2026 ont été notifiées le 23 mars 2026.

Taxe	Bases 2025 définitives	Taux 2025	Bases 2026 prévisionnelles
Foncier bâti	34 012 677 €	36,90 %	34 819 000 €
Foncier non bâti	220 052 €	38,94 %	220 500 €
Habitation (résidences secondaires)	410 865 €	15,11 %	329 400 €

Soit un produit fiscal net de 11 154 677 €, à taux constants, en tenant compte du coefficient correcteur.

3) Les dotations de la Communauté de Communes

En 2026, l'attribution de compensation sera identique à celle de l'année dernière soit 7 570 848,00 €.

La Dotation de Solidarité devrait être fixée de façon définitive après la notification du prélèvement du FPIC 2026 afin de couvrir à minima le montant du prélèvement à la charge de la commune, avec une garantie d'un montant minimum de 2 300 000 €.

4) Les autres recettes :

a. Produit des services

Le produit issu de la valorisation des biens domaniaux (dont les coupes de bois), des activités de service public (activités périscolaires, petite enfance, piscine...), notamment encaissées par la régie multiservices, et des versements de frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité et des budgets annexes devrait se fixer à 2 000 000 €.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	1 761 247	1 307 195	1 557 380	1 846 778	1 615 061	1 737 625	2 146 102

b. Droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux sur les ventes dans l'immobilier ancien est difficile à anticiper car par nature lié au dynamisme immobilier du territoire (prix des biens, volume des transactions, impact du niveau des taux d'intérêts). La dernière note de conjoncture de la chambre des Notaires de France fait état d'une reprise prudente dans un environnement contraint et incertain.

L'exécution des 3 premiers mois de l'année 2026 nous incite à la prudence en retenant une prévision de recettes de 700 000 € en 2026.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
-------	------	------	------	------	------	------	------

Droits de mutation	921 057	878 338	1 422 765*	1 196 262	868 094	1 850 214	1 128 474
--------------------	---------	---------	------------	-----------	---------	-----------	-----------

* 2021 a connu la mutation de grands entrepôts à Jarry et Pot au Pin

c. Taxes diverses :

- Accise sur d'électricité :

Cette dénomination « accise sur l'électricité » remplace désormais la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette taxe est reversée par les services de la Direction Générale des Finances Publiques aux collectivités, pour la part communale sous la forme d'avances mensuelles.

Les recettes de l'accise sur d'électricité ont atteint 414 587 € en 2025. Nous tablons sur une prévision autour de 420 000 € en 2026.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant TCCFE / Accise	384 242	380 457	403 356	415 159	561 663	428 940	414 587

- Taxe sur les pylônes

Les recettes de la taxe sur les pylônes ont été de 100 285 € en 2025.

Le montant notifié pour 2026 est de 103 160 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe sur les pylônes	73 408	75 268	78 833	80 631	82 739	86 800	95 294	100 285

- TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure)

Les recettes avaient diminué en 2020 en raison d'une réfaction accordée à tous les redevables pour compenser l'effet dépressif du confinement. En 2025, la dépose et la mutation de certains dispositifs ont diminué le produit attendu. Nous retenons une prévision de 200 000 € en 2026.

Année	2019	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
TLPE	196 919	120 338	173 799	173 799	157 537	174 190	192 013	184 245

B) Les dépenses :

1) Le prélèvement SRU

Le montant du prélèvement SRU est estimé à 220 000 €.

2) La Dette :

a. L'annuité 2026

L'annuité de la dette continuera de diminuer en 2026 (228 939 €), suivant le profil d'extinction de la dette communale :

b. L'encours au 1^{er} janvier 2026 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité globale	948 610	915 750	835 857	756 570	573 811	481 514	228 939
Dont remboursement du capital	794 206	787 262	732 562	669 026	510 569	443 530	211 515

- Le montant de l'encours

L'encours de dette de la commune au 1^{er} janvier 2026 est de 421 957 €, soit un encours de 24,90 € par habitant.

Capital restant dû au 01/01/2026	421 957 €
Annuité 2026	228 939 €
dont capital	211 515 €
dont intérêts	17 424 €
Capital restant dû au 31/12/2025	210 442 €

- La répartition de l'encours :

L'encours de la dette se répartit sur du taux fixe à 90,52% et du taux variable à 9,48%.

Répartition des prêteurs

La commune rembourse 6 contrats de prêts à 3 prêteurs.

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	2	212 053 €
Crédit Agricole	2	70 472 €
Caisse des Dépôts et Consignations	2	139 432 €

c- La structure de la dette :

Parmi son encours de dette à taux fixe, la commune ne détient plus de produit dit structuré.

Actuellement, le taux d'intérêt moyen de notre encours de dette est de 4,22%.

La capacité de désendettement de la commune (rapport de l'encours de la dette par l'épargne brute), calculée avec les données de l'exercice 2024, serait de 6 mois.

La totalité de l'encours de dette sera remboursé au 1^{er} mars 2028.

La réalisation d'un nouvel emprunt est envisagée pour financer le programme d'investissement.

VI. Les moyens du budget 2026

A – Le programme d'investissement :

Les principaux investissements de l'année 2026 sont présentés. Il s'agit à la fois de la poursuite des programmes structurants déjà engagés en 2025 et d'un ensemble d'investissements nouveaux qui vont s'inscrire dans les différents Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) qui seront présentés en octobre.

L'ensemble des investissements s'inscrit dans la continuité du programme d'actions municipales annoncés lors des dernières élections.

L'ensemble de ces investissements concoure à plusieurs objectifs

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements ainsi que le confort des utilisateurs
- Répondre au mieux aux besoins des usagers
- Mettre l'ensemble de notre patrimoine communal aux nouvelles normes
- Répondre aux besoins d'évolution des services municipaux
- Poursuivre les travaux de renouvellement de nos réseaux d'eau potable, d'assainissement
-
- **Environnement et développement durable :**

Programme d'investissements en cours

- ✚ Poursuite des aménagements paysagers au sein des différents lotissements (18 000 €) : village de Monsalut, Combelonge, Pierroton
- ✚ Poursuite des plantations de haies bocagères : chemin de Trigan (9 800 €)
- ✚ Poursuite des aménagements paysagers dans les écoles (40 400 €) : Elémentaire Réjouit (fin du programme) – Elémentaire et Maternelle Parc, Elémentaire Pierrette
- ✚ Finalisation des aménagements du chenil communal (10 000 €)
- ✚ Poursuite des plantations et acquisition de mobilier au Jardin des Abeilles (5 100 €)
- ✚ Poursuite du programme d'aménagement d'aires de jeux (Réjouit)

Proposition de mesures nouvelles

- ✚ Mise en place d'un parcours santé sur le Parc de Monsalut (6 000 €)
- ✚ Acquisition de mobilier d'ombrage : programme pluriannuel (30 000 € / an)
- ✚ Aménagement du théâtre de verdure aux Sources (23 000 €)
- ✚ Réalisation d'un inventaire du patrimoine arboré au sein du parc de Monsalut, des Sources et des écoles (acquisition d'un logiciel de gestion en complément) (15 650 €)

- **Education / Jeunesse / Restauration :**

L'ensemble des investissements prévus au sein des écoles s'inscrit dans la continuité des travaux d'amélioration déjà engagés en agissant notamment sur la performance énergétique ainsi que sur le confort et la sécurité des usagers. Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'Etat pour le programme d'amélioration thermique des bâtiments scolaires (pas de réponse à ce jour).

- ✚ Ensemble des bâtiments scolaires : mise en place d'une gestion technique centralisée pour le système de chauffage et modernisation des comptages (150 000 €)
- ✚ Divers travaux d'été pour tous les groupes scolaires (100 000 €)
- ✚ Restauration / Cuisine centrale (23 000 €) – Divers travaux dont la réalisation d'un diagnostic

Le montant des investissements au titre des écoles maternelles s'établit à 524 500 €

- ✚ Maternelle Réjouit (248 500 €) – Poursuite du plan d'amélioration : peinture, changement des menuiseries extérieures et pose de volets, complément de clôture, menuiseries intérieures, visiophonie et climatisation de la salle de motricité
- ✚ Maternelle Pierrettes (42 000 €) – Fin des travaux de VMC, création d'une douche dans le dortoir, remplacement d'un skydome et aménagement d'un rack à vélo
- ✚ Maternelle Maguiche (62 000 €) – Menuiseries extérieures, peinture extérieure et végétalisation de la cour
- ✚ Maternelle Bourg (69 000 €) – Etude pour l'extension du local des agents, menuiseries intérieures et remplacement d'une partie de la clôture, peinture
- ✚ Maternelle Parc (103 000 €) – Remplacement de la chaudière et complément de clôture, diverses mises en conformité, clôture

Le montant des investissements au titre des écoles élémentaires s'établit à 390 000 €

- ✚ Primaire Parc (54 000 €) – confortement du satellite, diverses mises en conformité, stores et volets roulants
- ✚ Primaire Pierrettes (25 000 €) – Divers travaux d'entretien
- ✚ Primaire Réjouit (25 000 €) - Divers travaux d'entretien
- ✚ Primaire Bourg (219 000 €) – Installation d'une centrale de traitement d'air, faux plafonds, isolation des combles, éclairage LED et divers travaux
- ✚ Primaire Maguiche (35 000 €) – Divers travaux dont complément de clôture
- ✚ Remplacement des VPI (32 000 €)

- Petite Enfance :

L'ensemble des travaux s'inscrit dans le cadre du référentiel bâtimentaire de la petite enfance avec double objectif d'amélioration de la sécurité et le confort des usagers

- ✚ Crèche « les bons petits diables » (31 000 €) – Divers travaux dont l'aménagement de la terrasse en sol souple
- ✚ Crèche « les bébés copains » (28 000 €) – Divers travaux dont changement des portes côté cour
- ✚ Maison de la Petite Enfance (106 000 €) – Divers travaux dont installation d'une pompe à chaleur
- ✚ Micro-crèche « Pas à Pas » (15 000 €) dont installation d'un auvent et amélioration de l'éclairage extérieur

- Sports :

Un PPI est en cours d'élaboration sur l'ensemble des bâtiments sportifs de la commune. Il prendra en compte la nécessaire amélioration de notre patrimoine ainsi que l'évolution des besoins de l'ensemble des usagers.

- ✚ Poursuite de la mise aux nouvelles normes et amélioration des armoires électriques du complexe sportif – (200 000 €)
- ✚ Salle de Rink hockey – (120 000 €)
 - Modernisation du SSI et désenfumage (120 000 €)
- ✚ Rugby – (255 000 €)
 - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration des vestiaires et mise au norme électrique (40 000 €)
 - Mise en conformité du tableau électrique (15 000 €)
 - Modernisation de l'éclairage du terrain d'honneur (150 000 €)
 - Travaux de sécurité pour homologation terrain annexe de rugby (barrières, mains courantes, filets...) (35 000 €)
 - Remplacement des barrières du terrain (15 000 €)
- ✚ Football – (274 000 €)
 - Réfection des vestiaires du bourg (25 000 €)
 - Aménagement d'une partie de la clôture du terrain du bourg (40 000 €)
 - Modernisation de l'éclairage du terrain synthétique (160 000 €)
 - Vestiaires de Toctoucau – Remplacement des radiateurs (5 000 €)
 - Réfection des tribunes du terrain synthétique (21 000 €)
 - Remplacement des barrières du terrain d'honneur (23 000 €)
- ✚ Boulodrome : réfection de l'éclairage extérieur (60 000 €)
- ✚ Salle de rink hockey de Gazinet : études de confortement de la structure et travaux (425 000 €)
- ✚ Piscine : nettoyage extérieur du dôme et traitement de surface, unité de chloration (35 000 €)
- ✚ Tennis – (70 000 €)
 - Nettoyage extérieur du tennis couvert (10 000 €)
 - Modernisation des éclairages intérieurs (50 000 €)
 - Changement de chaudière (10 000 €)
- ✚ Tir à l'arc (35 000 €) – Divers travaux dont rénovation des pas de tir
- ✚ Canoé Kayac (25 000 €) - Réfection couverture du local suite tempête NILS
- ✚ Salle de gymnastique (80 000 €) - amélioration de l'étanchéité, de l'isolation et modernisation de la centrale de traitement d'air
- ✚ Travaux divers bâtiments (148 500 €)
 - Aménagement d'un vestiaire pour les agents et étude pour extension local plongée (90 000 €)
 - Changement des portes du local de stockage (25 000 €)
 - Chauffage salle de hand ball (25 000 €)
 - Fronton (8 500 €)

- **Mobilité / déplacement :**

- ✚ Aménagement de carrefour et giratoires (65 000 €) – Etudes
- ✚ Aménagements de parking et trottoirs (390 000 €)
- ✚ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre bourg (150 000 €)

- **Sécurité :**

- ✚ 2^{ème} tranche de déploiement de la vidéoprotection (150 000 €) – Marché de travaux
- ✚ Maintenance des bornes incendie (26 000 €)

- **Solidarité :**

- ✚ Finalisation des travaux de l'épicerie sociale

- **Logement :**

- ✚ Travaux d'amélioration des logements communaux (226 000 €)

- **Culture :**

- ✚ Halle du centre culturel (195 000 €)
 - Modernisation de l'éclairage extérieur
 - Remplacement des joints de la verrière
 - Remplacement des sièges de la salle bleue
- ✚ Halle polyvalente de Bouzet (105 000 €)
 - Réalisation d'une plateforme pour le groupe froid
 - Amélioration électrique
- ✚ Bâtiment Léo Lagrange (316 000 €) – Maîtrise d'œuvre et démolition de l'extension
- ✚ Travaux de reconstruction de la Maison Pour Tous de Réjouit (850 000 €)
- ✚ Maison pour Tous du Bourg (90 000 €) – Traitement acoustique et installation d'une pompe à chaleur
- ✚ Salle des Sources (40 000 €) – Mise en conformité SSI
- ✚ Château de Réjouit (35 000 €) – Confortation de la couverture et travaux divers
- ✚ Divers bâtiments associatifs (60 000€) – Travaux d'entretien

- **Bâtiments municipaux :**

Il s'agit principalement de la poursuite de programmes déjà engagés pour répondre aux besoins d'évolution de nos services communaux ainsi que l'amélioration des conditions de leur fonctionnement.

- ✚ Aménagement des locaux de l'hôtel de ville (1 437 000 €)
 - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration des locaux
 - Aménagement de locaux pour le CCAS et l'espace numérique –
 - Abri vélo
- ✚ Amélioration des locaux du centre technique municipal (398 000 €)
 - Poursuite de l'aménagement des ateliers
 - Travaux de vidéo protection
 - Fin des travaux de la station de lavage et reprise de l'ancienne station
 - Travaux divers : 53 000 €
- ✚ Plan pluriannuel de mise aux normes PMR des bâtiments communaux (125 000 €)
- ✚ Divers travaux église et chapelle de Gazinet (200 000 €) – Travaux de reprise de la toiture de la Chapelle

- **Voirie et réseaux :**

- ✚ Renouvellement des couches de roulement (650 000 €)
- ✚ Ralentisseurs (60 000 €) – Travaux divers

- ✚ Travaux d'effacement de réseaux Peymartin et Jean Moulin (500 000 €)
- ✚ Poursuite de l'amélioration du réseau d'éclairage public (205 000 €)
- ✚ Ouvrages d'art (160 000 €) – inspections détaillées et réfection des joints d'étanchéité
- ✚ Travaux sur le réseau d'eaux pluviales (50 000 €)
- ✚ Renouvellement du réseau d'assainissement (776 000 €)
- ✚ Renouvellement du réseau d'eau potable (405 000 €)

- **Cimetière :**

- ✚ Acquisition et pose de cavurnes pour Gazinet (40 000 €)

A l'instar des années précédentes, ces investissements s'inscrivent dans un cadre pluriannuel.

- **Acquisition de matériels pour tous les services :**

- ✚ Matériel informatique et logiciels (80 000 €)
- ✚ Achat de véhicules, tracteurs et autres engins (610 000 €)
- ✚ Acquisition d'une flotte de 5 vélos électriques pour les déplacements des agents
- ✚ Achat de petit matériel pour les services techniques (56 900 €)
- ✚ Achat de petit matériel pour le service environnement (13 600 €)
- ✚ Achat de petit matériel pour le service des sports (167 000 €)
- ✚ Achat de petit matériel pour le service d'entretien des salles (7 960 €)
- ✚ Achat de petit matériel pour la cuisine centrale (73 000 €)
- ✚ Acquisition de petit matériel pour les groupes scolaires (124 000 €)
- ✚ Renouvellement de matériels vidéo, son, lumière, remplacement du plancher de la scène et divers petits matériels (77 000 €)

B- Les priorités de la section de fonctionnement du budget :

Le projet de budget de la commune pour 2026 s'inscrit dans un double objectif de continuité des actions déjà engagées les années précédentes et de mise en place d'actions nouvelles prévues inscrites dans ce nouveau mandat.

1 : Soutien aux politiques en faveur de la tranquillité publique et la sécurité

- ✚ Renforcement des effectifs de la police municipale et des agents de sécurité sur la voie publique
- ✚ Renforcement de la présence des services de police municipale sur les lieux publics
- ✚ Mise en place de locaux adaptés à l'accueil du public
- ✚ Poursuite du déploiement de la vidéo protection
- ✚ Renforcement des dispositifs de lutte contre les dépôts sauvages
- ✚ Action de sensibilisation au numérique et aux fraudes
- ✚ Action contre le démarchage à domicile

2 : Renforcement de l'accompagnement à la vie associative

- ✚ Maintien du niveau des subventions de fonctionnement aux associations
- ✚ Etude et co construction avec les principales associations de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour garantir une visibilité financière à ces associations
- ✚ Soutien aux bénévoles et mise en avant des réussites associatives
- ✚ Accompagnement au projet de réaménagement des locaux de Cestas Entraide

3 : Accentuation des politiques publiques en lien avec l'enfance, la famille et la jeunesse

- ✚ Amélioration du fonctionnement des inscriptions aux différents services scolaires, périscolaires et jeunesse pour en faciliter l'accès aux usagers (changement du logiciel)
- ✚ Etude sur l'ajustement de la tarification de l'ensemble des services scolaires et jeunesse de la collectivité
- ✚ Renforcement des actions d'accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge jusqu'aux adolescents
- ✚ Action de prévention sur l'usage des écrans
- ✚ Mise en place d'un café des parents
- ✚ Co construction, avec les acteurs locaux, d'un projet autour de la prévention des risques en santé mentale pour les jeunes

4 : Renforcement de la démocratie de proximité

- ✚ Refonte du site internet et communication facilitée avec les services communaux
- ✚ Mise en place d'un journal municipal
- ✚ Développement de projets au sein de chacun des différents quartiers, aménagement urbain
- ✚ Mise en place de projets participatifs (exemple CMJ)
- ✚ Création d'évènements festifs à l'instar de la Guinguette des Sources
- ✚ Développement d'actions de sensibilisation au numérique pour tous et lutte contre l'illectronisme

C. Les budgets annexes :

Le budget principal est complété par plusieurs budgets annexes :

- Le budget annexe de l'assainissement – les travaux de renouvellement prévus s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement voté. Le montant prévu au titre de l'année 2026 est de 776 000 €. Des fonds de concours seront sollicités dans le cadre de la CCJEB ainsi qu'une augmentation de 3 centimes d'euros de la part communale.
- Le budget annexe de l'eau potable – des travaux de renouvellement sont prévus pour un montant de 405 000€. La part communale sera également augmentée de 3 centimes d'euros. L'impact de l'ajustement des parts communales de l'eau et de l'assainissement est évalué à moins de 2% sur la facture de référence (120 m3) de l'utilisateur.
- Le budget annexe des pompes funèbres – Nouvelle tranche d'acquisition et de pose de caveaux au Lucatet (150 000 €)
- Le budget annexe de l'opération « la Tour » - Poursuite des études environnementales

Le budget 2026 met l'accent sur la mise en place de programmes de travaux sur l'amélioration des bâtiments communaux avec un engagement important sur les écoles et le confort thermique des usagers. L'accent est mis également sur les bâtiments sportifs en poursuivant les opérations déjà engagées.

Ces programmes de travaux sont ambitieux mais se doivent également être réalistes pour tenir compte, à la fois des réalités financières de notre commune avec un net recul des dotations de l'Etat annoncées en 2026 mais également de la capacité des services communaux à faire avancer des dossiers.

Le financement de ces travaux sera assuré sans augmentation des taux de la taxe foncière, avec un recours systématique à des demandes de subventions et par la réalisation d'un emprunt.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026



ID : 033-213301229-20260408-DELIB3_1_2026-DE